



# HARMONISATION DES STATUTS

Points divers

Réunion du 22 octobre 2015

Grand Brassac

# Protection et mise en valeur de l'environnement

2

- ▶ Proposition de rétrocession de la compétence entretien des PDI PR (seule la signalétique sera faite dans le cadre de la promotion touristique). **A débattre**
- ▶ Suppression de la compétence « Création, aménagement entretien des ZNIEFF »

*Sur 35 réponses à la question de la compétence PDI PR: 19 communes se sont prononcées contre l'entretien des PDI PR et 16 pour.*

# Politique du logement et du cadre de vie

## Rappels des propositions

3

AAGV (Obligatoire avec la Loi NOTRE)

Définition d'une politique de l'habitat (diagnostic, études, PLH) – OPAH

Le PIG Habitat sera animé par la CCPR

Réhabilitation et Location de logements propriété de la CCPR

Politique du logement social\*, partenariat avec l'OPHLM

Rétrocessions:

-Création, aménagement, gestion de gîtes

-Valorisation du petit patrimoine architectural et paysager à proximité des sentiers PDI PR

## A DEBATTRE:

- ▶ Dans le respect de l'article L431-4 du code de la construction et de l'habitat, la CC peut consentir des subventions aux organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L411-2 de ce même code pour contribuer à la réalisation de logements sociaux sur son territoire.

NB: sur la CC du Verteillacois une convention a été signée avec Dordogne Habitat et versement d'une subvention de 10 000 €/logement ( opérations sur Vendoire, Saint Paul Lizonne...)

## A DEBATTRE:

Ajout à la rédaction du bloc de compétence ci dessus:

- ▶ Réalisation et entretien des lotissements à vocation mixte et/ou habitat, suivi des opérations d'aménagement de lotissement :

Sont d'intérêt communautaire tous les lotissements portant sur un minimum de 20 constructions.

(Lotissement de Douchapt)

## **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs\* et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire – devient une compétence facultative**

Nous n'avons pas évoqué précédemment le devenir de deux des équipements sportifs:

1- Le skate-parc de Tocane

Le terrain appartient à la commune et les modules ont été achetés et installés par la CCVD

2- Les vestiaires du terrain de foot-ball de Verteillac

Ils ont été construits et financés par la CCV en même temps que la piscine intercommunale L'entretien en est assuré par la commune mais le bâtiment appartient à la CC.

# Bibliothèque de Verteillac: nouveaux éléments d'appréciation suite à la dernière réunion des maires

## PROPOSITION D'EVOLUTION POUR LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE VERTEILLAC

1 - Maintenir l'activité actuelle de la bibliothèque avec sa Spécificité Jeunesse et son fonds spécifique de livres animés

2 - Créer un service mobile de lecture publique sur tout le territoire de la CCPR avec un bibliobus, qui a déjà été évoqué à la commission Culture et Bibliothèque de la CCPR (Le bus existant est aménageable), cette bibliothèque pourrait ainsi perfectionner ses deux missions principales :

# Bibliothèque de Verteillac: nouveaux éléments d'appréciation suite à la dernière réunion des maires (suite)

- ▶ **Combattre l'illettrisme sur le territoire** (Comme réalisé en 2013 en partenariat avec le Centre Social et Culturel)
- ▶ **Développer le lien social** en se rendant dans les communes les plus isolées pour apporter la lecture, mais aussi des animations (contes, échanges intergénérationnels, expositions, etc.) pour différents publics : séniors, familles, maisons de retraite, particuliers à mobilité réduite... (Au moyen d'un bibliobus déjà évoqué plus haut).

# Tout ou partie de l'assainissement

## Rappels

### Compétences CCPR

- Elaboration d'un schéma directeur
- Centre de dépotage
  
- Création d'un Service de l'Assainissement Non Collectif (diagnostic neuf et existant, conception, contrôle, entretien ...)

### Rétrocession

La gestion des assainissements collectifs des Hauts de Dronne est restituée aux communes concernées

Il s'agira d'une compétence obligatoire des EPCI en 2020.

- ▶ La Communauté de Communes a la possibilité d'apporter des Fonds de Concours aux communes membres, de même que les communes membres ont la possibilité d'apporter un fonds de concours à la Communauté de Communes. Cela, dans le seul but de réaliser des investissements intéressant l'ensemble du territoire intercommunal
- ▶ Exemple d'investissements mentionnés dans les statuts de la CCV : ouvrages d'art, équipements à caractère social et médical, création et/ou travaux sur voies à forte fréquentation journalière...

# Fonds de concours

11

## A NOTER:

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 alinéa 5 du C.G.C.T.

# Prestations de services communes membres ou non

12

- ▶ La CCR ainsi que les communes membres peuvent, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-4-1, conclure des conventions de mise à disposition de leurs services en toute ou partie pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'EPCI et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service.

- ▶ La Communauté de Communes du Ribéracois pourra intervenir pour le compte de communes membres ou non membres, par convention, dans le respect du code des Marchés Publics, conformément au CGCT et notamment à l'article L. 5211-56, ou par le biais de la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 (dite loi MOP) et dans le respect des règles de mise en concurrence.

# DIVERS

## (Restitutions envisagées) :

14

### Maison du Temps Libre (CCHD)

- ▶ Nécessaire travail de requalification car l'équipement héberge les activités péri et extra scolaires du secteur des Hauts de Dronne (compétence CCPR)

# DIVERS

## (Restitutions envisagées) :

15

### Initiation à l'informatique (CCVD)

► Il s'agit d'une salle informatique sur la commune de Celles aménagée par la municipalité initialement équipée par la CCVD avec des Fonds Leader. L'animatrice était un agent de la CCVD de 2000 à 2007. Depuis prise en charge par la commune.

( proposition de ne plus le faire figurer dans nos statuts)

# DIVERS (Cas Particuliers) :

16

## **Multiple rural intercommunal de St Sulpice: Il est proposé de compléter ainsi nos statuts (compétence facultative ou développement économique)**

Entretien et gestion de multiples ruraux avec activité de restauration sous réserve de répondre aux critères cumulatifs suivants :

- ▶ localisation à proximité immédiate d'un axe départemental (effet vitrine) et dans une commune de moins de 300 habitants
- ▶ l'initiative privée est défaillante ou absente
- ▶ viabilité économique de chaque opération démontrée par des études de faisabilité et de marché en liaison avec des partenaires tels que la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et d'Industrie ....
- ▶ zone d'influence couvrant au moins deux communes.

# DIVERS

## (Cas Particuliers) :

17

Gendarmerie de Tocane et logements attenants construits par la CCHD.

Domanialité actuelle : intercommunale

Opération équilibrée par les loyers versés

Contentieux en cours pour le bâtiment technique et administratif

- ▶ Il est proposé de rédiger ainsi nos statuts (compétence facultative)
- ▶ Gestion, aménagement et entretien des locaux d'habitat et des locaux techniques et administratifs pour la Gendarmerie Nationale à Tocane Saint Apre, ( en application des dispositions de l'article L 1311-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

# NOUVELLE COMPETENCE: MAISONS DE SANTÉ ?

18

Constructio, financement et gestion des Maisons de Santé  
Pluriprofessionnelle labellisées par l'Agence Régional de Santé

*Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Lisle.*